



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Convocation du 30 juin 2020

C O M P T E R E N D U

Séance du 4 juillet 2020.

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures et quinze minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence du maire, M. Yannick JUBAULT.

Etaient présents : M. Van Damme Mathieu, M. Caron Christophe, Mme Jacquemin Marie José, Mme Leroux Isabelle, Mme Trotin Emmanuelle, Mme Corvellec Marina, M. Mongioj Giuseppe, M. Jubault Yannick, M. Harrois Frédéric.

Etaient absents : Mme Carpentier Sandy ayant donné son pouvoir M. Van Damme Mathieu, M. Chanudet Cédric ayant donné son pouvoir à Mme Corvellec Marina

Secrétaire de séance : M. Van Damme Mathieu

Monsieur le maire ouvre la séance à 10h15 et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 20 Juin 2020

1. Achat terrain
2. Droit de préemption urbain
3. Régularisation de la délibération pour le nombre de délégués du syndicat Thel Vexin

Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2020

Le conseil approuve le procès-verbal à l'unanimité des présents.

OBJET :

APPROBATION ACQUISITION TERRAIN BRIAND PARCELLE (DELIBERATION 25/2020)

Le maire informe le conseil que la propriété Briand est un achat potentiellement intéressant pour la commune.

M. Caron Christophe apporte des précisions sur la situation et le montant estimé, prenant en compte les travaux conséquents de restauration de ce bien, et un endettement global ne dépassant pas les alentours de 200 000€, ce qui reste raisonnable pour la commune.

Prix d'achat net vendeur 80 000€.

Le conseil sur cette proposition accepte à l'unanimité.



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

OBJET :

APPROBATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN

(DELIBERATION 26/2020)

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué lors du précédent conseil que la commune prenne une délibération concernant le droit de préemption.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 211-1 et R 211- 2 ;

VU la délibération en date du 19/04/2019 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thibivillers

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se doter d'un outil d'intervention foncière par l'exercice d'un Droit de Préemption sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) inscrites au PLU ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les parcelles, bâties ou non, situées dans les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) inscrites au PLU et délimitées par le plan ci-annexé.

DIT :

Que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité, prescrite par l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme. Elle sera affichée en mairie pendant un mois et une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

La présente délibération sera annexée au PLU susvisé ;

OBJET :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LE NOMBRE DE DELEGUES AU SYNDICAT DU THEL VEXIN

(DELIBERATION 27/2020)

Le maire informe le conseil que le nombre de délégués nommés lors du précédent conseil doit être modifié, le nombre de délégués doit être de 3, de la manière suivante :

- 2 Délégués titulaires

- 1 Délégué Suppléant

Le conseil municipal procède à la nomination des délégués au Syndicat du Thel Vexin.

Sont désignés :

Titulaire : M. JUBAULT Yannick, Mme CORVELLEC Marina

Suppléant : M. VAN DAMME Mathieu

Le conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

Pour la restauration de la propriété Briand, des Pass'Permis pourraient être sollicités, ainsi que des personnes en TIG (Travail d'Intérêt Général), afin de pourvoir à un important et nécessaire besoin de main d'œuvre, qui n'impacterait pas le budget communal.

La distribution du tract concernant l'élaboration du conseil des jeunes a été effectuée, quelques enfants ont déjà rapporté leur intérêt pour le projet.



ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Pour poursuivre la création du livret d'accueil, des réunions entre les acteurs du projet doivent être organisées. M. Mongioj Giuseppe apportera sa contribution à la commission communication sur ce travail.

La présence de nids de poules sur la voirie est à nouveau évoquée. La communauté de commune peut aider pour la réparation de nos routes mais cela est soumis à plusieurs contraintes. Pour simplifier les choses, la mairie achètera du goudron en petite quantité afin de procéder aux réparations elle-même avec l'aide de notre cantonnier.

Un problème d'éclairage extérieur de l'église est signalé, ainsi qu'une vétusté du bâtiment sur le plan électrique. Une rénovation à ce niveau doit être effectuée, avec éventuellement un passage aux leds, comme il en est question pour les candélabres de la commune.

Des coupures électriques multiples sont signalées dans la commune. M. Mongioj Giuseppe se propose d'effectuer un recensement des habitants victimes de ces coupures (dommageables pour le matériel électrique domestique sous tension) afin d'établir une réclamation groupée auprès du service concerné.

Pour avancer sur le projet du jardin potager communal, une visite de la Maladrerie Saint-Lazare est prévue début septembre, plusieurs conseillers sont intéressés pour faire cette visite.

Le maire lève la séance à 11h20.

*Signature du Maire
JUBAULT Yannick*